

Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification de gaz naturel à Bécancour afin d'alimenter la centrale de TransCanada et produire de l'électricité de source thermique pour Hydro-Québec

Mémoire du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ)

13 juillet 2016

ROÉÉ

- Regroupement des organismes environnementaux en énergie
 - Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale (AMSÉE)
 - Écohabitation
 - Fédération québécoise du canot et du kayak
 - Fondation Rivières
 - Nature Québec
 - Regroupement pour la surveillance du nucléaire
- Régie de l'énergie
 - R-3925-2015 – Intervenant opposé à la requête d'Hydro-Québec
 - R-3953-2015 – Demandeur en révision de la décision D-2015-179

LE RECOURS À LA CENTRALE DE BÉCANCOUR EN PÉRIODES DE POINTE

- Non-justifié
 - Besoins en puissance
 - À la baisse
 - Prévisions “*trop optimistes*”
 - Bilan en puissance sous-évalué
 - Bloc de puissance de 500 MW de l’Ontario
 - Appels au public
 - Minimum de 300 MW
 - Gestion de la demande en puissance
 - Stockage d’électricité

ENTENTE QUÉBEC-ONTARIO

- Échange saisonnier de 500 MW de puissance
 - « ...afin de maintenir l'énergie abordable et fiable pour les citoyens du Québec et de l'Ontario .»
 - «...aidera le Québec à rencontrer ses besoins saisonniers d'approvisionnement en électricité. »
 - À coût nul (0\$/MW vs 55 000\$/MW)
 - Pendant 10 ans

ENTENTE QUÉBEC-ONTARIO

- Selon Hydro-Québec Distribution (à la Régie)
 - Pas partie prenante à l'entente (HQP)
 - Puissance additionnelle de 500 MW garantie seulement au cours des hivers 2015-16 et 2016-17
 - Absence d'un marché de puissance établi en Ontario
- Pourtant...
 - Inclus au *NPCC 2015 Québec Balancing Authority Area Interim Review of Resource Adequacy* (HQD)
 - L'Ontario dispose d'une réserve d'environ 1418 MW

ENTENTE QUÉBEC-ONTARIO

- Questions:
 - Pourquoi est-ce que les engagements avec les zones limitrophes du Québec seraient exclus des ressources qu'Hydro-Québec doit présenter à la Régie de l'énergie?
 - Si non partie prenante à l'entente, pourquoi HQD la mentionne dans son rapport au NPCC?
 - Est-ce que la Régie de l'énergie aurait approuvé le nouvel approvisionnement sachant qu'HQD allait reconnaître l'entente devant le NPCC?
 - Le BAPE n'est pas limité par la compétence de la Régie de l'énergie (séparation fonctionnelle)

APPELS AU PUBLIC

- Contribution volontaire et gratuite des Québécois à la réduction de la pointe en puissance (2004-2014)
 - 15 janvier 2004 500 MW
 - 16 janvier 2009 400 MW
 - 24 et 25 janvier 2011 300 MW
 - 23 janvier 2013 400 MW
 - 2 et 3 janvier 2014 ? MW
 - 21 et 22 janvier 2014 400 MW
- Donc, environ 1 année sur 2
- Recommandation d'inclure 300 MW au bilan en puissance
- Refus d'Hydro-Québec et de la Régie
- Politique énergétique 2030 – Comportements

GESTION DE LA DEMANDE EN PUISSANCE

- Seulement 300 MW ajoutés au bilan en puissance au cours des 10 prochaines années
- Potentiel considérable
 - Ex: Biénergie commerciale 1360 MW @ 26\$/kW hiver
- Croissance = nouvelle construction TAE
 - Biénergie thermopompe/gaz naturel

STOCKAGE D'ÉLECTRICITÉ

- Nouveau moyen de gestion de la demande en puissance
 - Système Esstalion (Hydro-Québec/Sony)
 - Commercialisation prévue en 2017
- Moyen non-retenu par la Régie de l'énergie
 - Mesures disponibles sur le marché et éprouvées d'un point de vue technologique
- 50 MW en stockage prévus au *Plan énergétique de long terme* de l'Ontario
- Façon intelligente d'utiliser les surplus existants

LE RECOURS AU GNL POUR ALIMENTER LA CENTRALE DE BÉCANCOUR

- Entente de long terme (18 ans) pour assurer un approvisionnement *fiable et économique* en gaz naturel
- Hydro-Québec avait prévu la possibilité d'utiliser la centrale à la pointe sans GNL
- Hydro-Québec pourrait s'approvisionner en gaz naturel sur le marché secondaire sans se lier pour 18 ans
- Scénario présentement considéré par Hydro-Québec

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- Projet d'Hydro-Québec non-justifié sur le plan énergétique
- Projet de stockage et de regazéification de Gaz Métro non nécessaire
- Production thermique d'électricité est incompatible avec la notion de transition énergétique
- Durée de l'engagement inacceptable